

19 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 décembre 2003](#)

Fonctions de management

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après négociation avec les organisations syndicales (*), un projet d'arrêté royal relatif à la pondération des fonctions de management dans les institutions publiques de sécurité sociale.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après négociation avec les organisations syndicales (*), un projet d'arrêté royal relatif à la pondération des fonctions de management dans les institutions publiques de sécurité sociale.

Les fonctions de management dans les institutions publiques de sécurité sociale sont soumises au même régime de pondération et aux mêmes bandes salariales que celles dans les services publics fédéraux.(*)
voir communiqué n°11 du 21 novembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe